COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2010				
Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16 Procurations : 2	L'an deux mil dix, le seize février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.			
Convocation: 9 février 2010	Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. MLLE Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Alice BICZYSKO, Conseillers municipaux délégués M. MMES Régine CORMIER, Marie-Josèphe BATARD, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Conseillers municipaux Absents excusés: M. Jean-Marie GATARD, Adjoint, pouvoir donné à M. Georges LECLEVE M. Michel GRAVOUIL M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Nicolas BOUCHER			
	A été élu secrétaire de séance : M. Eric LOMBREY			

<u>Compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2010</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter les points suivants :

- Révision simplifiée du PLU (Plan local d'urbanisme),
- Ouverture anticipée de crédits.

Le Conseil municipal donne son accord.

≥ 2010/28 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2008/45 en date du 22 mars 2008 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du	Société	Objet du marché	Montant H.T.
marché			
21/01/10	MERLET JEAN-LUC (44680 CHEMERE)	Travaux halte garderie : pose de portes	705,00 €
09/02/10	MIROITERIES DE L'OUEST (44119 TREILLIERES)	Travaux bureaux des permanences : volet roulant extérieur électrique	1 249,00 €

≥ 2010/13 – Délégation du service public d'assainissement collectif : Principe

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le contrat de délégation du service public de la commune conclu avec la S.A.U.R. arrive à échéance le 31 décembre 2010.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le Conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de CHÉMÉRÉ au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public de la commune de CHÉMÉRÉ, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la commune de CHÉMÉRÉ pour une durée de 12 ans (échéance au 31 décembre 2022).
- **APPROUVE** les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

≥ 2010/14 – Délégation du service public d'assainissement collectif – Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis

Monsieur le Maire indique que le contrat d'affermage du service d'assainissement en cours avec la S.A.U.R. arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L.1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% (article L1411-6).

Cette commission d'ouverture des plis comporte, outre Monsieur le Maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (trois titulaires, trois suppléants),
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

► 2010/15 – Maîtrise d'œuvre « Extension et rénovation des vestiaires de football » : Avenant Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Nous sommes sollicités par le cabinet BCL Architectes, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre « Extension et rénovation des vestiaires de football » pour une révision des honoraires.

Celui-ci nous indique que la mission ne comportait pas les phases « esquisse » et « avant projet sommaire », car ces 2 phases avait déjà fait l'objet d'une réalisation par le géomètre de SAINTE-PAZANNE qui avait étudié le dossier. Or, compte tenu des nombreuses anomalies, le cabinet BCL Architectes a dû refaire ce travail. Il nous indique également que les travaux sur le bâtiment existant ont été mis en option mais cependant étudiés, que les prestations sur les lots fluides ont été étudiées mais non retenues et, enfin, que la mission ne comportait pas l'étude sur le mobilier.

Le marché a été signé pour un forfait de 17 186,40 € HT et la demande porte sur une augmentation de 3869,60 € HT soit + 22.52 %, mais il vous est proposé de statuer sur une augmentation de 2 553,60 € HT, soit le montant initial avant négociation avec le cabinet (montant initial de 19 740,00 € H.T.).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 6 novembre dernier, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	17 186,40 €	3 368,53 €	<i>20 554,93</i> €
Avenant n°1	2 553,60 €	500,51 €	3 054,11 €
Nouveau montant du marché	19 740,00 €	3 869,04€	23 609,04€

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres suivants :

- d'approuver l'avenant tel qu'il lui a été présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

≥ 2010/16 – Autorisation de vente de terrains « Lotissement du Moulin »

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal, que la commune est propriétaire indivis des parcelles de terrains viabilisées par l'AFUL du Moulin.

Les travaux de viabilisation de tous les lots étant achevés, la vente a été autorisée. Il convient désormais de donner les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes de vente.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la vente des terrains du « Lotissement du Moulin »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment de signer les actes de vente.

≥ 2010/17 – Autorisation de vente de la parcelle F1466 (ZA des Fausses Blanches)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que la dernière parcelle située dans la Zone d'activités des Fausses Blanches (F1466) a fait l'objet d'une division afin que la commune puisse les céder à l'école de conduite (lot A d'une surface d'environ de 1217 m²) et à une autre entreprise (lot B d'une surface d'environ de 614 m²).

Le prix de vente a été fixé à 21 000,00 € pour le bt A suivant la promesse de vente qui avait été signée le 30 janvier 2009.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la vente des deux lots issus de la parcelle cadastrée F1466,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment de signer les actes de vente.

► 2010/18 – Demandes de subventions 2010 : Associations et organismes de droit privé Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Comme tous les ans, la Commission des finances, réunie le 1^{er} février dernier, a été amenée à étudier les demandes de subvention émanant des différentes associations communales et extra-communales.

Je soumets donc à votre attention, le projet proposé par la Commission des finances lors de sa réunion qui n'augmente pas le montant des subventions accordées par rapport à l'année 2009.».

Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré et étudié le tableau des subventions pour l'exercice 2010, décident à l'unanimité des membres présents de voter les subventions comme suit :

l'exercice 2010, décident à l'unanimité des membres présents de voter les subventions comme suit :				
ASSOCIATIONS	Montants 2009	Montants 2010 sollicités	Proposition Com	Vote CM
AED La Caint Jaan	55 102 50 G	500.00 C/31>		64,002,00,6
AEP La Saint Jean	55 192,50 €	-	64 092,00 €	64 092,00 €
(Contrat d'association)	557,50 x 99 élèves	109 élèves		
	(Prise en cpte des 2			
	enfants BOCHENKO et			
	2, RONDEAU et pas de			
	prise en compte des			
	TPS)			
Fournitures scolaires école	8 022,00 €	42*204 élèves	8 568,00 €	8 568,00 €
publique – Inscription au	(42*191)			
BP (Article 6067)				
Manuels ou jeux	3 484,32 €	435,54*8 classes	3 484,32 €	3 484,32 €
pédagogiques –	(435,54*8)			
Inscription au BP (Article				
6067)				
Coop scolaire sorties	2 555,58 €	13,38*204 élèves	2 729,52 €	2 729,52 €
scolaires	(13,38*191)			
Coop scolaire école	1 372,00 €	1 372,00 €	1 372,00 €	1 372,00 €
publique				•
APE (Parents d'élèves	1 100,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
école publique	,	ŕ	ŕ	,
ADMR	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ACC – Au plaisir de lire -	200,00 €	-	200,00 €	200,00 €
section bibliothèque				
ACC - Compagnons de la	1 659,00 €	2 271,00 €	2 271,00 €	2 271,00 €
Blanche – section théâtre	(Animatrice atelier	2 2, 1,00 0	22,1,00	22,1,50 €
Branche Section theatre	jeunes)			
	jeunes)			

AFR – Cantine	22 000,00 €	31 263,81 €	22 000,00 €	22 000,00 €
	22 000,00	31 203,01	22 000,00	22 000,00 €
AFR – Accueil	13 800,00 €	21 733,15 €	13 800,00 €	13 800,00 €
périscolaire	,	,	,	,
AFR - CLSH	7 200,00 €	12 410,10 €	7 200,00 €	7 200,00 €
AFR – Halte garderie	17 021,38 €	21 849,20 €	17 100,00 €	17 100,00 €
Triolet de Retz	6 062,10 €	5 419,50 €	5 419,50 €	5 419,50 €
	1,50 x 2083 hab	1,50 x 2083 hab	2 127,00	- 1-7,00
	91,80 € x 32 élèves	91,80 € x 25 élèves		
Arche Football Club) 1,00 0 m 0 2 0 10 (0 5	31,00 CH 20 CH (C)		
Subvention annuelle	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Subvention animateur	1 752,00 €	2 138,00 €	2 138,00 €	2 138,00 €
USC	1 000,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Amicale des donneurs de	170,00 €	175,00 €	170,00 €	170,00 €
sang				
DOMUS – convention	301,18 €	110,61 €	110,61 €	110,61 €
	basée sur 1924 hab	0,04003404*1924 hab		
		0,10365667*324 repas		
Société de chasse	267,00 €	300,00 €	267,00 €	267,00 €
ESAC	840,00 €	840,00 €	840,00 €	840,00 €
FOOT PLUS	250,00 €	300,00 €	250,00 €	250,00 €
UNC	Pas de demande	271,00 €	271,00 €	271.00 €
!		Reliquat pour l'acquisition		
	222.22	d'un drapeau		
Mutuelle Nationale	880,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €
Territoriale	2.500.00.6		1 500 00 0	1 500 00 0
CCAS	3 500,00 €	2.514.04.6	1 500,00 €	1 500,00 €
Musique et Danse en Loire-	2 094,24 €	2 514,84 €	2 514,84 €	2 514,84 €
Atlantique ADICLA	(1,08*1925 hab)+15,24 € 257,40 €	(1,20*2083 hab)+15,24 € $257,40$ €	257,40 €	257,40 €
ADICLA	(0,13*1980 hab)	(0,13*1980 hab	237,40 €	237,40 €
ADAPEI	(0,13 1980 hab) 636,48 €	Forfait	636,48 €	636,48 €
Association « Les Chiens	86,00 €	Demande non parvenue	86,00 €	86,00 €
Guides d'Aveugles »	00,00	Bemande non par vende	00,00	00,00 €
Institut Paul Cézanne	127,30 €	2 élèves	127,30 €	127,30 €
(Fougères)	(63,65*2)	2 616 (65	127,000	127,800
IME Cenro (Vertou)	63,65 €	1 élève	63,65 €	63,65 €
	(63,65*1)		·	
Association pr dvpt du				
Bassin Versant de la Baie de				
Bourgneuf				
Part SAGE	30,72 €	35,17 €	35,17 €	35,17 €
Cotisation asso	158,06 €	158,06 €	158,06 €	158,06 €
Association Fédérative	447,48 €	475,86 €	475,86 €	475,86 €
Départementale des Maires	(0,226*1980)	(0,231*2060)		
de L.A.	20.00.6	0.02*2092.11	41.66.0	41.66.0
Association Maires du Pays	39,00 €	0,02*2083 hab	41,66 €	41,66 €
de Retz Institut Culturel	(0,02*1950) 331,50 €	0,17*2083 hab	354,11 €	354,11 €
Institut Culturei	(0,17*1950)	0,17"2005 Hab	554,11 €	554,11 €
Collectif Spectacles en Retz	(0,17-1750)			
Adhésion	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Convention « Ateliers théâtre	00,00 €	789,00 €	789,00 €	789,00 €
jeunes »		700,00	, 5,,00 €	757,00 €
Subv séjours linguistiques	920,00 €	Ligne de séjours : 46€/élève	1 000,00 €	1 000,00 €
3 2 4	(46*20 élèves)	<u> </u>	46 €/élève	Ligne de séjours

Par ailleurs, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de maintenir le montant de la subvention pour les séjours linguistiques à 46,00 €uros par élève tout en précisant que seuls les séjours linguistiques à destination de la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Allemagne et limités aux classes de 4ème et de 3ème seront subventionnés.

▶ 2010/19 – Tarifs communaux 2010

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commission des finances, réunie le 1^{er} février dernier, propose aux membres du Conseil municipal d'augmenter les tarifs municipaux comme suit :

	Unité	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Photocopies - Fax			
Fax	par numéro	0,50 €	0,55 €
Photocopie (format A4)	1	0,30 €	0,35 €
Cimetières			
Concession cimetière ou columbarium	15 ans	165,00 €	170,00 €
	30 ans	243,00 €	250,00 €
	50 ans	517,00 €	532,00 €
Caveau 2 places ou place colombarium	1	504,00 €	519,00 €
Occupation du domaine public			
Droit de place	Année	68,00 €	75,00 €
	Journée	38,00 €	42,00 €
	1/2 journée	22,50 €	25,00 €
Assainissement			
Abonnement	1	12,88 €	Délib n°2009/136 du 13/10/09
Surtaxe assainissement	m^3	0,42 €	
Forfait minimum par personne au foyer	30 m ³ par personne au f	oyer avec un plafond de 60 m ³	
PRE (Part. au raccordement à l'égout)	1	1 260,00 €	1 300,00 €
TRE (Taxe de raccordement à l'égout)	1	800,00 €	800,00 €

TARIFS ACTUELS DE LOCATION DES SALLES

~ .	TARIFS ACTUELS DE LOCATION		,		
Cat	Ü	Désignation			
1	Particuliers résidant la commune et entreprises communales				
2	Associations communales et les comités d'entreprise à but non l	ucratif et non o	commercial		
3	Particuliers résidant hors commune- Les associations extérieure	es.			
4	Sociétés commerciales ou professionnelles hors commune. Les	autres utilisate	urs non cité	s précédem	ment.
		1	2	3	4
SALLE 9	5			•	
Pour réuni	on	Néant	Néant		
SALLE M	IUNICIPALE	l	l		
Pour réuni	ur réunion Néant Néant 98,00 € 98,00 €				
Pour vin d	'honneur	35,00 €	Néant	98,00 €	98,00 €
Pour buffe	t campagnard sans soirée dansante	79,00 €	Néant	154,00 €	154,00 €
Pour repas	de famille ou autre	79,00 €	Néant	154,00 €	154,00 €
Manifestation avec contributions financières des participants (loto, belote,)		48,00 €	48,00 €	98,00 €	98,00 €
HALL DU	J THEATRE				
Pour réunion Néant Néant					
Pour vin d	'honneur	24,50 €	Néant	93,00 €	93,00 €
SALLE D	SALLE DU THEATRE				
Pour spect	Pour spectacle 48,00 € Néant 275,00 € 275,00 €				
	11 (0 11 1 1 10) 100 0 0 0 111 1 1 1 1 1	l			

Caution des salles (sauf salle du théâtre) : 160,00 € sauf utilisation habituelle par les associations

Caution salle du théâtre : 500,00 €

Propositions d'augmentation des tarifs comme suit :

Tarifs actuels	Tarifs proposés
24,50 €	26,00 €
35,00 €	36,00 €

48,00 €	50,00 €
79,00 €	81,00 €
93,00 €	96,00 €
98,00 €	100,00 €
154,00 €	159,00 €
275,00 €	283,00 €

^{*} Pour la salle du théâtre, les associations intercommunales pouvant être assimilées à celles de CHEMERE ayant un but éducatif avec un nb d'adhérents de CHEMERE significatif paieront une location de 80 €uros (Ex.: INSERETZ, EVIDANCES)

Le matériel cassé ou dérobé sera facturé par la Mairie

Unité	Location Matériel	Px location actuel	Px proposé	
1	Boîte de 12 verres	1,00 €	1,10 €	
1	Verre cassé ou manquant	2,00 €	2,20 €	
1	Torchon manquant	2,00 €	2,20 €	
1	Plateau manquant	8,00 €	8,80 €	
1	Table	2,00 €	2,20 €	Par jour suivant les
1	Chaise	0,30 €	0,35 €	disponibilités pour les manifestations privées en dehors des salles
	Caution pour location tables & chaises	80,00 €	80,00 €	
	Caution pour location nvelle sono	250,00 €	250,00 €	Loc réservée uniquement aux associations

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'augmentation des tarifs 2010 telle qu'elle leur a été présentée.

▶ 2010/20 - Débat d'orientations budgétaires 2010

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Avant de voter le budget en mars 2010, je vous propose, bien que ce ne soit pas obligatoire pour notre commune, de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2010.

Une liste de travaux vous est proposé. Le montant total de ces travaux dépassant les possibilités du budget, il faudra opérer des choix, emprunter ou reporter les projets sur l'exercice suivant».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, propose :

- d'inscrire dans le budget 2010 les travaux suivants :

LISTE DES TRAVAUX	2010
Acquisition de terrains	
G124 – G125	21 000,00
G 2885 – G2892	2 500,00
Matériels services techniques	8 000,00
Travaux en régies (dont le projet Foot de rue proposé par le Conseil municipal d'enfants d'un montant de 2 000,00 €)	35 000,00
Aménagement rue de la Treille (Phase 1)	200 000,00
PAVC 2010	50 000,00
Eclairage public rue des Acacias	15 000,00
Travaux terrains de foot	
Pare ballons	4 498,95
Réserve eau	26 900,00
Travaux vestiaires foot	125 000,00
Travaux réserve salle de sports	32 500,00
Espaces verts rue de la Treille et bourg	15 000,00
Ecole publique (modulaire)	30 000,00
Logement d'urgence	35 000,00
Cimetière	20 000,00
Photocopieur	3 900,00
Mobilier mairie	1 600,00

TOTAL	625 898,95

- d'augmenter les taux d'imposition de 3% et de recourir à un emprunt pour financer ces différents travaux.

≥ 2010/21 – Inventaire des zones humides et des cours d'eau : Création d'un groupe de travail communal

Monsieur Jacques CHEVALIER, rapporteur, expose:

« Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux) du bassin versant Loire-Bretagne, adopté le 15 octobre 2009, contraint les communes à effectuer l'inventaire de leurs zones humides d'ici la fin 2012.

Ces inventaires sont désormais obligatoires dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme.

La communauté de communes Cœur Pays de Retz a retenu le cabinet EF Etudes pour réaliser l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur tout le territoire communautaire.

L'inventaire devant être réalisé au niveau communal, il est demandé à chaque commune de constituer un groupe de travail qui devra être constituée au moins d'un agriculteur, d'un élu, d'un ancien et d'un représentant d'une association écologique. Le nombre maximum de personnes ne devra pas dépasser 10. La 1ère réunion du groupe de travail aura lieu le 3 mars 2010 à la mairie. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de créer un groupe de travail pour effectuer l'inventaire des zones humides et des cours d'eau qui serait composé de la manière suivante :

- Agriculteurs : Christophe MELLERIN (titulaire), Christophe LOQUAIS (titulaire), Jean-Michel GAUTIER (suppléant)
- Elus : Jacques CHEVALIER, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Georges LECLEVE,
- Anciens: Pierre VOYAU, Jean BOURRIAUD,
- Représentant d'une association écologique : Alice BICZYSKO (Association « Les naturalistes vendéens »,
- Seront également invités à ce groupe de travail : l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et l'animateur du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

▶ 2010/22 – Travaux de sécurité sur la voirie « rue de la Treille – Phase 1 » : Demande de DGE 2010 Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le Conseil municipal avait décidé dans sa séance du 15 décembre 2009 de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Treille – Phase 1 (environ 420 ml du carrefour de la rue du Breil au carrefour rue du Moulin) en raison des conditions d'insécurité actuelle de ce secteur.

Ces travaux d'aménagement sont nécessaires et permettraient ainsi de réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les usagers de ces voies (véhicules, piétons et cyclistes).

Ces travaux consisteraient en un recalibrage de la voie, la création de plateaux surélevés, de trottoirs, de caniveaux et de places de stationnement, et l'aménagement d'un rond-point au carrefour rues du Moulin/Treille.

Ces travaux d'aménagement sont estimés aux environs de 182 430,00 € H.T., hors maîtrise d'œuvre et travaux d'effacement des réseaux et sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat au titre de la DGE. Le plan de financement pourrait se décomposer somme suit :

DGE (20% avec un plafond de dépenses fixé à 120 000,00 €)

24 000,00 €

Emprunt

158 430,00 €

Je vous demande de vous prononcer, si vous le souhaitez, sur l'adoption de cette opération telle qu'elle est présentée ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel tel qu'il lui a été présenté,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DGE 2010,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2010/23 -Révision simplifiée du PLU (Plan local d'urbanisme) : Prescription et définition des modalités de la concertation

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le PLU en utilisant la procédure de révision simplifiée, prévue par l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme.

En effet, la société KUHN-BLANCHARD a sollicité la commune de CHEMERE pour une mise à disposition de 10 hectares dans le but de transférer l'entreprise. Des parcelles actuellement zonées en secteur A du PLU et se situant derrière la zone d'activités d'intérêt communautaire (ZAIC) du Chemin Saulnier correspondraient à leurs attentes. La révision simplifiée porterait donc sur une extension de la zone 1Aue.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

Vu les articles L. 123-13 et L 123-19 dudit Code de l'Urbanisme,

Considérant que la révision simplifiée du PLUest nécessaire pour l'extension de la zone 1AUe (ZAIC du Chemin Saulnier),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- 1- de prescrire la révision simplifiée du PLU conformément aux articles L. 123-13 et L 123-19, aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme,
- 2- de charger la commission « Révision du PLU » composée des membres suivants : Jean-Paul LERAY, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Philippe BRIANd, Bernard CHAZELAS, Michel GRAVOUII, Marie-Josèphe BATARD, Georges LECLEVE, Jean-Marie GATARD et Jacques CHEVALIER, du suivi de l'étude de la révision simplifiée du PLU,
- 3- de fixer les modalités de concertation prévues par l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme de la façon suivante :
 - articles dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune,
 - mise en place de panneaux exposés en mairie,
 - mise en place à la mairie d'un registre destiné à recueillir les observations du public.
- 4- de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire pour mener ce dossier à bien,
- 5- de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision simplifiée du PLU,
- 6- que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude de la révision simplifiée du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré (article 202-155).

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de SAINT-NAZAIRE et notifiée :

- aux présidents du Conseil régional et du Conseil général,
- aux présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de la Chambre d'agriculture,
- aux présidents du syndicat mixte du SCOT du Pays de Retz et de la communauté de communes Cœur Pays de Retz,
- aux maires des communes limitrophes : ARTHON-EN-RETZ, ROUANS, SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS, VUE.

Conformément à l'article R 123-24 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal.

▶ 2010/24 – Ouverture anticipée de crédits

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le vote des budgets primitifs étant prévu au mois de mars, il y a lieu comme la loi nous y autorise, d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires.

Je vous propose d'ouvrir les crédits nécessaires au financement des programmes suivants : acquisition de matériels pour les services techniques et inspection télévisée du réseau d'eaux usées rue de la Treille sur le budget « Commune »

Article	Montant
2158-117	500,00 €
2318-121	2 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'ouvrir par

anticipation les crédits sus-mentionnés sur le budget 2010 « Commune ».

▶ 2010/25 – SYDELA: Diagnostic des installations d'éclairage public

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur, expose:

« Les nouveaux enjeux environnementaux et économiques amènent les communes à engager des actions pour améliorer les performances et optimiser la gestion des installations d'éclairage public.

Dans ce contexte, le SYDELA a mis en place un programme pluriannuel de diagnostics des installations d'éclairage public. Il s'agit d'une prestation complète dont la finalité est de permettre aux communes de s'engager dans une démarche de rationalisation de la gestion des installations et d'amélioration des performances.

Le SYDELA et l'ADEME cofinancent 80% du montant hors taxes du diagnostic. La part communale s'élève donc à 20% du coût hors taxes, soit pour 2010, 2,35 € H.T. par point diagnostiqué. A titre d'information, on recense 400 points à diagnostiquer sur la commune ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré :

- décide de réaliser un diagnostic des installations d'éclairage public de la commune,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2010/26 – Convention d'occupation du bâtiment industriel « Terrena » : Résiliation

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une convention d'occupation du bâtiment industriel « Terrena » avait été signée avec la société Didier GUILBAUD le 28 novembre 2007. Depuis le mois d'avril 2009, cette dernière ne paye plus ses loyers ni ses factures d'électricité et d'eau malgré les lettres de rappel de la trésorerie et de la mairie.

Le Conseil municipal, après avoir pris note de cette situation et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de résilier ladite convention par lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation étant effective deux mois à compter de la réception,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

▶ 2010/27- Transfert des contrats à DEKRA INSPECTION

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'une nouvelle entité a été créée sous le nom de DEKRA INSPECTION. Cette dernière est née du rapprochement des filiales DEKRA Equipements, DEKRA Construction et DEKRA Diagnostics Immobiliers.

Actuellement, la commune a deux contrats en cours avec la société DEKRA Construction (Missions de contrôle technique pour les travaux d'extension des vestiaires de football et du local réserve de la salle de sports.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert des contrats et des marchés en cours à la société DEKRA INSPECTION.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de transférer tous les contrats et marchés en cours avec la société DEKRA Construction à l'entité DEKRA INSPECTION.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N°	Adresse du bien	Secti	N°	Superficie	Exercice droit de
	dossier		on		totale	préemption
2010	1	10 rue de la Bride à Mains	G	90p 1911p	550 m ²	Non
2010	2	46 rue des Moissonneurs	G	2929	674 m²	Non
2010	3	52 rue des Moissonneurs	G	2926	675 m ²	Non
2010	4	18 rue des Moissonneurs	G	2912	636 m²	Non
2010	5	14 rue des Moissonneurs	G	2910	600 m ²	Non
2010	6	36 rue des Moissonneurs	G	2934	638 m²	Non
2010	7	40 rue des Moissonneurs	G	2932	703 m²	Non
2010	8	42 rue des Moissonneurs	G	2931	699 m²	Non
2010	9	La Pacauderie	G	1981	1656 m²	Non
2010	10	44 rue des Moissonneurs	G	2930	681 m²	Non

2010	11	7 ma da la Dianahardaia	E	507	010 m²	Non
2010	11	/ rue de la Blanchardais	Г	307	910 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet				
A 1051	29/12/2009	SIMON Jean-Yves	7 Le Breil	F 1382	Extension maison				
					d'habitation				
	ANNEE 2010								
A 1001		SCI ACCM représentée par Mr PEDEAU Alain	1 rue Xavier Blanchard	Lot n°4, 21 et 22	Construction bureaux et atelier				
A 1002		JEDAN représentée par MARY Frédéric	8 rue Xavier Blanchard	Lot n°8	Construction bureaux et atelier				
A 1003	22/01/2010	BARRETEAU Mickaël	44 rue des Moissonneurs	Lot n°29	Maison habitation				
A 1004	26/01/2010	BEZIAS Laurent et Nadège	18 rue des Moissonneurs	Lot n°11	Maison habitation				

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2001	14/01/2010	HERVE Sylvie	13 bis rue de la Treille	G 2139, G 2793,	Clôture
				G 2796	
A 2002	19/01/2010	TOIRET Thierry	50 Le Breil	G 837	Abri de jardin
A 2003	23/01/2010	FOREST Yann	48 rue des Meuniers	G 2730	Panneaux solaires
A 2004	28/01/2010	LEFEVRE Jean et Patricia	26 rue du Vigneau	G 1344	Panneaux solaires
A 2005	28/01/2010	HERVE Vincent	26 rue des Meuniers	G 2648	Panneaux solaires

Séance levée à 23 heures 50.